



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4595

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon de l'événement Week-End Musées Télérama les 23 et 24 mars 2019

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMIN, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4595 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE  
ENTRE LA VILLE DE LYON ET TELERAMA POUR  
L'ORGANISATION A LYON DE L'EVENEMENT WEEK-  
END MUSEES TELERAMA LES 23 ET 24 MARS 2019  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le magazine culturel hebdomadaire Télérama propose à la Ville de Lyon de participer à deux actions qui contribuent à améliorer la visibilité des propositions artistiques et culturelles des établissements culturels municipaux auprès de ses lecteurs.

Télérama organise, depuis 9 ans, un événement destiné à attirer ses trois millions de lecteurs dans les musées de toutes les régions de France. Avec cet événement, Télérama a souhaité instaurer un rendez-vous avec un très grand nombre de lieux artistiques partout en France, qu'il s'agisse de musées, de centres d'art ou de Fonds régionaux d'art contemporain. Le *Week-end Musées Télérama* en est cette année à sa dixième édition.

En 2018, les six musées municipaux de Lyon ont participé au projet, et ont enregistré un total de plus de 1 700 entrées supplémentaires.

Le projet consiste à réserver aux lecteurs de Télérama, le temps d'un week-end, un double-avantage :

- des entrées gratuites pour les expositions et collections permanentes ;
- une offre particulière, un accueil original et privilégié.

Pour bénéficier de ces avantages, les lecteurs de Télérama se voient offrir, dans les deux éditions précédant la manifestation, un PASS, valable pour quatre personnes, dans tous les lieux participants pendant toute la durée du week-end.

Une campagne de promotion (presse, affichage, radio) assurée par Télérama accompagne le lancement de cette opération.

Par ailleurs, Télérama met du matériel promotionnel à la disposition des musées, afin de s'assurer que le plus grand nombre d'amateurs d'art, avertis ou novices, curieux et attentifs aient connaissance de l'événement : mise en valeur des musées sur le document de communication édité spécialement pour cet événement ainsi que l'attribution de deux espaces équivalent à 1/8<sup>e</sup> de page presse.

Compte tenu du grand succès en France des éditions précédentes de cette opération, Télérama a souhaité que les musées de la Ville de Lyon, le Musée des beaux-arts, le Musée d'art contemporain, les Musées Gadagne, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, et le Musée de l'automobile - Henri Malartre participent, cette année, au *Week-end Musées Télérama* qui aura lieu les 23 et 24 mars 2019.

Un parrainage a donc été établi selon les modalités suivantes :

<b>Parrain</b>	<b>Apport du parrain</b>	<b>Contreparties offertes par la Ville de</b>
----------------	--------------------------	---

		<b>Lyon</b>
Télérama	<p>- annonce de l'événement avec mise en valeur des 6 musées de Lyon sur le document de communication spécialement édité pour ce week-end valorisé à hauteur de 3 500 euros HT;</p> <p>- mise à disposition de deux espaces, équivalent à 1/8<sup>e</sup> de page presse, d'une valeur de 2 500 euros HT chacun soit 5 000 € HT.</p> <p><b><u>Valorisation : 8 500 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></b></p>	<p>Mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 600 entrées gratuites pour le musée des Beaux-Arts ;</li> <li>- 600 entrées gratuites pour le musée d'art contemporain ;</li> <li>- 400 entrées pour les musées Gadagne</li> <li>- 300 pour le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation ;</li> <li>- 300 entrées pour le musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique ;</li> <li>- 200 entrées pour le musée de l'Automobile-Henri Malartre</li> </ul> <p>Soit au total, 2 400 entrées dans le cadre de cet événement « Week-end Musées Télérama » des 23 et 24 mars 2019.</p> <p><b><u>Valorisation : 8 500 € (non soumis à TVA)</u></b></p>

La convention, jointe au présent rapport et établie avec la société Télérama, définit les obligations respectives des parties.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le magazine Télérama relative au « Week-end Musées Télérama » 2019 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 8 500 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget 2019, nature 6238.

- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon seront imputées sur les crédits du budget 2019, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER